

# Constitution des commissions d'arrondissements pour la réforme des statuts de la S.F.E.

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise  
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **86 (1957)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONSTITUTION DES COMMISSIONS D'ARRONDISSEMENTS POUR LA RÉFORME DES STATUTS DE LA S. F. E.

---

En application des propositions 3 et 4 votées par l'assemblée du Corps enseignant réunie à Bulle, le 22 mai dernier, le Comité de la SFE a chargé ses délégués de chaque arrondissement, conjointement avec l'inspecteur scolaire, de constituer sous leur présidence les commissions d'étude en les composant de la manière suivante :

1. Les membres du Corps enseignant laïques et religieux désigneront deux délégués par cercle de justice de paix. Celui-ci, étant la circonscription officielle, administrative et juridique, permet une répartition équitable des représentants à élire.
2. L'inspecteur d'arrondissement avec la collaboration des membres du Comité SFE prendra l'initiative de convoquer les Commissions scolaires de chaque justice de paix avant la fin octobre.

Les objets à traiter sont les suivants :

- a) Sens et mission de la SFE et exposé des motifs de la revision des statuts.
  - b) Désignation d'un délégué laïque des Commissions scolaires du cercle à la Commission d'arrondissement de réforme.
  - c) Eventuellement : autres questions scolaires.
3. MM. les Doyens voudront bien inviter MM. les Curés à désigner *deux* représentants par décanat.
  4. Dans chaque arrondissement, la Ligue des femmes catholiques sera invitée à se faire représenter par *trois* membres.
  5. Chaque Ecole normale existant dans les limites d'un arrondissement scolaire sera invitée à désigner *un* représentant.

## **Constitution de la commission d'arrondissement**

Les délégués élus seront convoqués en assemblée constitutive, le 15 novembre au plus tard, au chef-lieu du district, par les soins de l'inspecteur d'arrondissement scolaire.

- a) Programme de travail.
- b) Désignation du porte-parole de chaque groupe de délégués.
- c) Nomination d'un ou de deux secrétaires et d'un caissier.
- d) Divers éventuels.

## Frais de déplacement

Les délégués nommés à la Commission de réforme auront droit au remboursement de leurs frais de train ou d'autobus ou à une indemnité équivalente.

1. Les frais de déplacement des institutrices et des instituteurs seront payés par la caisse d'arrondissement.
2. La charge des frais occasionnés par les déplacements des membres délégués des Commissions scolaires sera supportée en parts proportionnelles par les communes de chaque cercle de justice de paix.
3. Les autres associations assumeront leurs propres frais de représentation.

*Le Comité de la SFE.*

# **À propos**

## **DU XXI<sup>e</sup> COURS DE VACANCES DE PÉDAGOGIE**

*Fribourg, 15-20 juillet 1957*

### **Propos liminaire**

En 1927, le comte de Kayserling, sociologue et pince-sans-rire, décomposait l'Europe, qui, déjà, donnait des signes d'énervement et accusait des symptômes de décomposition, au prisme de son acuité psychologique. Il y déclarait, entre autre, et non sans une pointe d'ironie malicieuse, que les Suisses préfigurent, au sein du Continent, « le plus fort pourcentage de bêtes à congrès ».

Cette anodine boutade renferme une large part de vérité. Ne la réitérerait-il pas, en la corsant, peut-être, de nos jours, au pays de Guillaume Tell ? En effet, sous le toit de l'Europe, pullulent les orateurs d'estaminets, les promoteurs de panacée universelle ; des pédagogues, éminent, et cela dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, quand nous fournissions en conseillers et précepteurs les cours, royales et princières, d'Europe, au XX<sup>e</sup>, lorsque l'*Institut J.-J. Rousseau* et les laboratoires pédagogiques similaires diffusent, aux quatre coins du monde, la renommée de nos méthodes et de nos établissements d'éducation.

Trois Suisses réunis éprouvent, dit-on, le besoin irréfrenable d'échafauder une société, dûment constituée et munie des attributs de la souveraineté.

Chez nous, prolifèrent, à une cadence accélérée, réunions, assemblées, clubs, associations, rallys sportifs, conférences professionnelles interplanétaires, congrès en tous genres, dont les derniers en date, ceux